REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS 93320

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Séance du lundi 03 avril 2017

°_°_°_°

L'an deux mille dix-sept, le **03 avril à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 27 mars 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de <u>M. Philippe DALLIER, Sénateur-Maire</u>, lequel a désigné **Mme Karine SARIKAS**, Secrétaire de Séance.

Présents:

M. PHILIPPE DALLIER, MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME JACQUELINE DURAND, MME SABRINA ASSAYAG, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME THÉRÈSE HOUET, MLLE ANNE-MARIE LEPAGE, M. NICOLAS MARTIN, MME KARINE SARIKAS, M. CHRISTIAN FAVIEN, MME PATRICIA CHABAUD, MME LAURENCE FOURNIER, MME SANDRINE CALISIR, M. JEANFRANÇOIS CHLEQ

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

Mme Sophie DUBOSC donne pouvoir à Mme Katia COPPI, Mme Geneviève SIMONET donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, M. René RAPELLIN donne pouvoir à Mme Jacqueline DURAND, M. Philippe BOUTIGNY donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV, Mme Maguy SOUM donne pouvoir à Mme Thérèse HOUET, Mme Chantal TROTTET donne pouvoir à Mme Christine GAUTHIER, M. Fabrice CHOLLET donne pouvoir à M. Patrick SARDA, M. Thierry DE CECCO donne pouvoir à M. Serge CARBONNELLE, M. Bernard DENY donne pouvoir à M. Jean-François CHLEQ, M. Thierry DELORME donne pouvoir à M. Marc SUJOL, Mme Brigitte SLONSKI donne pouvoir à Mile Anne-Marie LEPAGE

Absents excusés :

M. Michaël BOUAZIZ

Absents:

Administration:

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services M. POLLET, Directeur des Finances Mme MUNAUT, Responsable Informatique Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 27 février 2017.

L'Opposition Municipale demande l'ajout de précisions quant à la retranscription de ce procèsverbal. Monsieur le Maire renvoie l'approbation du procès-verbal au prochain Conseil Municipal.

2017.00025 - Marché relatif au nettoyage des sols et entretien ménager dans les groupes scolaires et les bâtiments communaux

Lecture de la délibération par M. le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour –3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

APPROUVE les termes du marché de prestations de service de nettoyage des sols et entretien ménager dans les groupes scolaires et les bâtiments communaux.

VALIDE le choix de la Commission d'Appel d'Offres établi dans l'ordre de classement des offres du marché susvisé et d'attribuer ce dernier à la société AMG PROPRETE.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché de service précité et tous les actes y afférents y compris les éventuels avenants avec la société AMG PROPRETE, sise 5 rue Edouard Branly, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS.

DIT qu'il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum, passé pour une période allant de la date de notification au 31 décembre 2017, renouvelable par année civile et par reconduction tacite au maximum deux fois, c'est-à-dire sans que la durée maximale du marché ne puisse excéder trois ans.

DIT que le montant de la dépense sera inscrit aux budgets de la Ville et du C.C.A.S.

2017.00026 - Budget «Ville» 2017 - Approbation du Budget Primitif 2017

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 808 181,00 €
 34 votants – Vote à la Majorité
 31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 18 113 560,00 €
 34 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 014 - Atténuation de produits : 928 455,00 €
 34 votants - Vote à la Majorité
 31 Pour - 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 2 621 422,00 €
 34 votants – Vote à la Majorité
 31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

• Chapitre 66 – Charges Financières : 224 059,00 € 34 votants – Vote à la Majorité 31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ) Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles : 204 665,00 € 34 votants - Vote à l'Unanimité • Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 1 230 627.00 € 34 votants – Vote à l'Unanimité Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert : 1 132 874,00 € 34 votants - Vote à l'Unanimité SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES Chapitre 013 – Atténuations de charges : 292 000,00 € 34 votants - Vote à la Majorité 31 Pour - 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ) • Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses : 3 357 826,00 € 34 votants - Vote à la Majorité 31 Pour - 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ) Chapitre 73 – Impôts et taxe : 16 564 613.00 € 34 votants – Vote à la Majorité 31 Pour - 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ) Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 9 307 759,00 € 34 votants – Vote à l'Unanimité Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 516 720,00 € 34 votants – Vote à la Majorité 31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ) Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 174 925,00 € 34 votants – Vote à l'Unanimité

• Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 50 000,00 € 34 votants - Vote à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

 Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 285 522,00 € 34 votants – Vote à la Majorité 31 Pour - 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

• Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 2 670 427,00 € 34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

• Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 778 346,00 € 34 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES

• Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 963 720,00 €

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour - 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

• Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 50 000,00 €

34 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT

• Chapitre 13 – Subventions d'équipement : 376 834,00 €

34 votants - Vote à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 038 700,00 €

34 votants - Vote à l'Unanimité

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières
 534 550,00 €

34 votants - Vote à l'Unanimité

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : 1 434 430,00 €

34 votants – Vote à l'Unanimité

• Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 1 230 627,00 €

34 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 040– Opérations d'ordre de transfert entre section : 1 132 874,00 €

34 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE le Budget Primitif à **36 011 858,00 €** tant en recettes qu'en dépenses.

FIXE à 1 230 627,00 € le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

2017.00027 - Budget «Ville» 2017 - Vote des taux de fiscalite directe locale

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ 34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

FIXE ainsi qu'il suit, les taux de fiscalité directe locale 2017 :

Taxe d'habitation
Taxe sur le foncier bâti
Taxe sur le foncier non bâti
24,12 %
19,18 %
30,06 %

2017.00028 - Budget «Ville» 2017 - Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ 34 votants – Vote à la Majorité 31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

DECIDE, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 1 500 000,00 € dans les conditions suivantes :

➤ Montant : 1 500 000,00 €, Index des tirages EONIA;

> Durée : 364 jours;

➤ Marge : EONIA + 0,40 %;

> Commission de non utilisation : 0,10 %;

> Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle;

➤ Frais de dossier : 750,00 €.

AUTORISE Monsieur Serge CARBONNELLE, Adjoint au Maire délégué aux Finances, ayant reçu délégation, à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne.

AUTORISE Monsieur Serge CARBONNELLE, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de crédit de la Caisse d'Epargne.

2017.00029 - Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

DECIDE d'allouer, pour l'année 2017, une subvention de 602 200,00 € (six cent deux mille deux cents euros) au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

2017.00030 - Attribution d'une subvention à l'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture (A.P.J.C.) - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ 34 votants – Vote à l'Unanimité

DECIDE d'allouer, pour l'année 2017, une subvention de 268 192,00 € (deux cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-douze euros) à l'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture (A.P.J.C.).

2017.00031 - Attribution d'une subvention à l'association Accompagnement Scolaire des Pavillons (A.S.P.) - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ 34 votants – Vote à l'Unanimité

DECIDE d'allouer, pour l'année 2017, une subvention de 100 000,00 € (cent mille euros) à l'association Accompagnement Scolaire des Pavillons (A.S.P.).

2017.00032 - Attribution d'une subvention au Centre d'Expression Culturelle Artistique et Sportive (C.E.C.A.S.) - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

DECIDE d'allouer, pour l'année 2017, une subvention de 285 398,00 € (deux cent quatre-vingtcinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros) au Centre d'Expression Culturelle Artistique et Sportive (C.E.C.A.S.).

2017.00033 - Attribution d'une subvention au Club Yvonne de Gaulle - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ 34 votants – Vote à l'Unanimité

DECIDE d'allouer, pour l'année 2017, une subvention de 107 000,00 € (cent sept mille euros) au Club Yvonne de Gaulle.

2017.00034 - Attribution d'une subvention à la Mission Locale pour l'emploi Gagny / Villemomble / Les Pavillons-sous-Bois - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ 34 votants – Vote à l'Unanimité

DECIDE d'allouer, pour l'année 2017, une subvention de 62 000,00 € (soixante-deux mille euros) à la Mission Locale pour l'Emploi Gagny / Villemomble / Les Pavillons-sous-Bois.

2017.00035 - Attribution d'une subvention au Stade de l'Est Pavillonnais (S.E.P.) - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

DECIDE d'allouer, pour l'année 2017, une subvention de 207 470,00 € (deux cent sept mille quatre cent soixante-dix euros) au Stade de l'Est Pavillonnais (S.E.P.).

2017.00036 - Attribution d'une subvention au Stade de l'Est Pavillonnais Judo (S.E.P. Judo) - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ 34 votants – Vote à l'Unanimité

DECIDE d'allouer, pour l'année 2017, une subvention de 46 048,00 € (quarante-six mille quarante-huit euros) au Stade de l'Est Pavillonnais Judo (S.E.P. Judo).

2017.00037 - Attribution de subventions à diverses associations - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ 34 votants – Vote à l'Unanimité

ASSOCIATION DE JUMELAGE BRACKLEY	
	3.000,00€
ASSOCIATION DE JUMELAGE BRAGANCE	3.000,00€
ASSOCIATION DE JUMELAGE ECIJA	3.000,00€
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DE SEINE-SAINT-DENIS	160,00 €
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES (A.I.P.E.I.)	1.500,00 €
AMICALE DES MEDAILLES ET DECORES DU TRAVAIL DE LA SEINE-SAINT-DENIS	150,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	500,00 €
AQUASPORT	360,00 €
BRIGADE DES SAPEURS POMPIERS DE CLICHY-SOUS-BOIS	400,00 €
CERCLE PHILATELIQUE ET CARTOPHILE PAVILLONNAIS	1.325,00 €
LE CERCLE DES LECTEURS	1.000,00€
COMITE D'ETUDES, D'EDUCATION ET DE SOINS AUPRES DES PERSONNES POLYHANDICAPEES (CESAP)	1.550,00 €
LES COMMUNAUX PAVILLONNAIS	1.650,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE – Unité Locale de l'Ourcq	1.200,00€
DOUCE GYM	330,00 €
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGER (F.N.A.C.A.)	245,00 €
GROUPEMENT D'ENTRAIDE DU PERSONNEL COMMUNAL (G.E.P.C.)	19.600,00€
HORIZON CANCER	1.020,00€
HOTEL SOCIAL 93	510,00 €
LION'S CLUB	1.000,00€
PHOTO-CLUB PAVILLONNAIS	2.000,00€
LA PREVENTION ROUTIERE – Comité Départemental de Seine-Saint- Denis	405,00 €
REFLETS DES ARTS DE L'AULNOYE	930,00 €
RESEAU OCEANE	200,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR – Les relais du cœur de Seine-Saint- Denis	8.000,00€
SECOURS CATHOLIQUE	205,00 €
SOCIETE HISTORIQUE DU RAINCY ET PAYS D'AULNOYE	750,00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS – Comité des Pavillons-sous-Bois	240,00 €
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE SEINE-SAINT-DENIS	100,00 €
UNION FRANÇAISE DES ANCIENS COMBATTANTS (U. F. A. C.)	1.300,00€
COLLEGES DES PAVILLONS-SOUS-BOIS	10 800,00 €
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE	150,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DES NAGEURS DU RAINCY	250,00 €
ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX	200,00 €

2017.00038 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture (A.P.J.C.) pour l'organisation de ses 50 ans

Lecture de la délibération par M. le Maire APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ 34 votants – Vote à l'Unanimité **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 7 000,00 € (sept mille euros) à l'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture (A.P.J.C.) pour l'organisation de ses 50 ans.

2017.00039 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Photo Club Pavillonnais pour l'organisation de ses 70 ans

Lecture de la délibération par M. le Maire APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ 34 votants – Vote à l'Unanimité

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 950,00 € (mille neuf cent cinquante euros) à l'Association Photo Club Pavillonnais pour l'organisation de ses 70 ans.

2017.00040 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école Monceau pour un voyage scolaire à Verdun

Lecture de la délibération par M. le Maire APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ 34 votants – Vote à l'Unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.400,00 € à la coopérative de l'école élémentaire Monceau pour le voyage à Verdun.

2017.00041 - Attribution d'une avance sur la subvention allouée au Groupe Scolaire de l'Alliance des Pavillons-sous-Bois - Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ 34 votants – Vote à l'Unanimité

DECIDE d'allouer au Groupe Scolaire de l'Alliance des Pavillons-sous-Bois une somme de 20 000,00 € (vingt mille euros) à titre d'avance sur l'année 2017.

2017.00042 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) dans le cadre de la modernisation du système informatique de la Bibliothèque

Lecture de la délibération par M. le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, une subvention pour le financement de la modernisation du système informatique de la bibliothèque.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

DIT que les dépenses relatives à ce projet sont inscrites au Budget Ville 2017 pour un montant de 21 820 € H.T., soit 25 624 € T.T.C.

2017.00043 - Classes transplantées - Année scolaire 2016-2017 - Ecoles Jules Verne, Jean Macé, Robillard, Monceau et Fontenoy : Indemnité allouée aux enseignants

Lecture de la délibération par Mme COPPI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants - Vote à l'Unanimité

DIT que la participation des familles au séjour organisé du 6 au 12 mars 2017, pour deux classes de l'école Jules VERNE (CE2/CM1 de Madame GOBBO Karine et CM1 de Madame MAIA Sonia) au centre « Les Airelles » à Hirmentaz en Haute-Savoie, soit 7 jours, est prévue selon la grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 27 juin 2016.

DIT que la participation des familles au séjour organisé du 15 au 19 mai 2017, pour deux classes de CP de l'école Jean MACE (CP de Madame PRUNIOT Mélanie et CP de Madame KARRA Amel) au centre « La Fontaine Lupin » à Saint Nazaire sur Charente en Charente-Maritime, soit 5 jours, est prévue selon la grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 27 juin 2016.

DIT que la participation des familles au séjour organisé du 29 mai au 2 juin 2017, pour deux classes de l'école ROBILLARD (CP de Madame RIVIERE Virginie et CE1 de Madame CHAVE Bénédicte) au centre « La Bambinière » à Ver-sur-Mer en Normandie, soit 5 jours, est prévue selon la grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 27 juin 2016.

DIT que la participation des familles au séjour organisé du 29 mai au 3 juin 2017, pour une classe de CM2 de l'école MONCEAU (CM2 de Madame JORAND Sabine) au centre « La Jacine » à Bouvante-le-Haut dans la Drôme, soit 6 jours, est prévue selon la grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 27 juin 2016.

DIT que la participation des familles au séjour organisé du 29 mai au 3 juin 2017, pour une classe de CE2 de l'école FONTENOY (CE2 de Madame RATHEAU Elodie) au centre «Œuvre Universitaire du Loiret » à Crocq dans la Creuse, soit 6 jours, est prévue selon la grille tarifaire adoptée par le Conseil Municipal du 27 juin 2016.

PRECISE qu'en cas d'empêchement d'un des enseignants initialement prévu dans les articles 1 à 5, un arrêté sera établi afin de rémunérer son remplaçant.

PRECISE que l'indemnité de sortie avec nuitées allouée à ces huit enseignants sera fixée conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 mai 1985 et arrêtée à la somme de 19.94 € par jour.

QUESTIONS DIVERSES

lus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Sénateur-Maire lève la séance à 21 H 16.
ait aux Pavillons-sous-Bois le 4 avril 2017.
Le Sénateur-Maire,

Philippe DALLIER